

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement d'emprunt numéro 22-166

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance extraordinaire tenue le 5 janvier 2023, le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 22-166 décrétant un emprunt au montant de 5 063 000 \$ pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a par ailleurs approuvé ce règlement le 31 janvier 2023. Le Règlement d'emprunt numéro 22-166 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 7 février 2023.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière